

# ÉVALUER ET AMÉLIORER SES PRATIQUES INFIRMIÈRES DANS LA PRISE EN CHARGE DES PLAIES CHRONIQUES À DOMICILE

DURÉE :

4H

Document mis à jour en décembre 2025

DPC | E-LEARNING

ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

0€

RESTE À CHARGE

INDEMNISATION

76€

PRIX : 136.8€

100% FINANCIÉ

NUMÉRO D'ACTION :  
**96592525289**

INTERVENANTE

CHRISTINE CATIE KINDEL,  
INFIRMIÈRE

PUBLIC CIBLÉ

INFIRMIER.ES

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Les plaies chroniques constituent un enjeu majeur de santé publique, tant en termes de prévalence que d'impact sur la qualité de vie des patients et les ressources du système de santé.

On estime qu'en France, environ **2 millions de personnes sont concernées par des plaies** chroniques chaque année, dont 300 000 à 500 000 ulcères veineux et 60 000 à 100 000 escarres (source : HAS, 2020 ; SNFCP).

La chronicité d'une plaie est définie par une cicatrisation excédant 4 à 6 semaines, et ces situations mobilisent de façon récurrente les professionnels de santé, en particulier les infirmiers libéraux.

**Les conséquences médico-économiques sont significatives** : coûts directs liés aux dispositifs médicaux, soins infirmiers répétés, hospitalisations, traitements, mais aussi coûts indirects, tels que les arrêts de travail ou la désinsertion sociale. Parallèlement, les patients subissent **une altération de leur qualité de vie : douleur persistante, isolement, altération de l'image corporelle, et dégradation du bien-être psychologique**.

Dans ce contexte, **l'infirmier libéral est un acteur clé de la prise en charge des plaies**, intervenant quotidiennement au domicile des patients. Depuis 2007, son droit de prescription des dispositifs médicaux lui confère **une responsabilité accrue dans l'adaptation et la pertinence des soins locaux**. De plus, les évolutions récentes de la convention infirmière (notamment l'introduction du bilan initial de plaie) renforcent le rôle clinique et évaluatif de l'infirmier.

Nous proposons la réalisation d'un **audit clinique visant à évaluer les pratiques infirmières** à domicile dans le cadre de la prise en soins des plaies chroniques. Cette démarche vise à analyser la conformité des pratiques aux recommandations en vigueur (HAS, sociétés savantes), à identifier les éventuels écarts et à dégager des axes d'amélioration concrets.

Cet audit se déroule en deux tours espacés de trois mois :

Le premier tour permet de recueillir les données de terrain à partir de critères précis, afin d'identifier les écarts entre la pratique et les recommandations attendues.

Un plan d'amélioration des pratiques professionnelles (PAPP) est ensuite élaboré pour cibler les axes de progrès.

Le deuxième tour, réalisé trois mois plus tard, permet de mesurer les évolutions des pratiques et les effets des actions mises en place.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement professionnel continu, d'amélioration de la qualité des soins et de valorisation des compétences infirmières à domicile.

## ➤ **OBJECTIFS**

Dans sa pratique professionnelle, l'infirmière est capable de :

- Maîtriser l'évaluation clinique des plaies chroniques.
- Collecter les éléments utiles à l'évaluation (photos, schémas, dossiers de soins).
- Assurer la prise en charge de la douleur liée à la plaie.

## ➤ **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

Savoir mettre en œuvre l'audit clinique.

Évaluer ses pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Analyser les résultats.

Identifier un plan d'action.

Réévaluer ses pratiques professionnelles.

## COMPRENDRE LE DÉROULÉ DE VOTRE EPP EN 4 ÉTAPES :

01

### Téléchargez vos documents.

Freeforma met à votre disposition une plateforme de formation ainsi que des supports nécessaires à la mise en œuvre de votre EPP. Téléchargez votre grille d'audit et préparez vous pour l'étape 2.

02

### Premier tour - audit clinique.

En autonomie, réalisez un audit clinique à partir de 10 dossiers patients concernés par la thématique. En vous appuyant sur la grille d'évaluation, vous répondez à une série de questions. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses.

03

### Actions d'améliorations de vos pratiques.

En fonction du résultat de votre premier audit clinique et sur la base des recommandations, vous identifiez les écarts et mettez en place un plan d'action pour améliorer vos pratiques. Votre formateur référent est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et prendra contact avec vous.

04

### Deuxième tour - audit clinique.

Réalisez un deuxième audit clinique et constatez l'amélioration de vos pratiques. Un retour collectif et anonyme vous sera ensuite transmis, pour enrichir cette action.

## **PRÉREQUIS**

Être un professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

## **ACCESIBILITÉ**

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

## **MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS**

Les inscriptions se font depuis le site [www.mondcp.fr](http://www.mondcp.fr)

Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

## **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES**

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION**

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

Attestation de réalisation en fin de formation.

## **ACCESIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP -

04 91 26 27 09

[contact@freeforma.fr](mailto:contact@freeforma.fr)

## **FREEFORMA**

Organisme de formation pour les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

[contact@freeforma.fr](mailto:contact@freeforma.fr)

Bureau administratif : 13 avenue de la Magalone, 13009 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.